

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 juillet 2024

INSÉCURITÉ ET DÉLINQUANCE EN 2023 : BILAN STATISTIQUE ET ATLAS DÉPARTEMENTAL DE LA DÉLINQUANCE ENREGISTRÉE

Retrouvez :

Insécurité et délinquance en 2023 : bilan statistique et l'[Atlas départemental de la délinquance enregistrée en 2023](#) [ici](#)

Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) publie sa 8^e édition du bilan statistique Insécurité et délinquance pour l'année 2023 et la première édition de l'atlas départemental de la délinquance enregistrée pour cette même année.



Le bilan statistique annuel Insécurité et délinquance et l'atlas départemental de la délinquance enregistrée en 2023 présentent les statistiques définitives fiabilisées par le SSMSI sur la délinquance enregistrée en France par la police et la gendarmerie nationales, en 2023.

Dès le 31 janvier 2024, le SSMSI avait diffusé des statistiques provisoires de la délinquance enregistrée en France pour l'année 2023, avec la publication simultanée de la première photographie de la délinquance en France en 2023 ([Interstats Analyse n°64](#)) et de la géographie départementale de la délinquance enregistrée en 2023 ([Interstats Analyse n°65](#)).

L'ensemble des tendances publiées le 31 janvier 2024 sont confirmées dans ce bilan statistique définitif et dans l'atlas départemental associé. La plupart des indicateurs de la délinquance enregistrée suivis dans ces ouvrages continuent d'augmenter en 2023, mais en ralentissement par rapport à l'année précédente; une partie d'entre eux se situent toujours à des niveaux inférieurs à ceux observés avant la pandémie du Covid-19.

Les hausses les plus fortes concernent les tentatives d'homicide enregistrées (+12 %), les coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus (+5 %), notamment dans le cadre familial (+8 %), et les violences sexuelles (+8 %). Pour les violences physiques et sexuelles enregistrées, il faut noter la part croissante des faits anciens enregistrés, en lien notamment avec les mouvements de libération de la parole et les politiques d'amélioration de l'accueil des victimes par les services de sécurité.

Les victimes d'escroqueries et de fraudes aux moyens de paiement augmentent également (+6 %) avec néanmoins un ralentissement de celles-ci par rapport à 2021 et 2022 (respectivement +17 % et +8 %). Les cambriolages de logement augmentent moins vite en 2023 qu'en 2022 (+3 %, après +11 %), de même que l'ensemble des cambriolages (+5 % après +11 %). Pour ces derniers, la hausse de 2023 est notamment portée par celle des cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers (+14 % après 11 %), laquelle est au moins en partie liée aux violences urbaines de l'été: ce type de cambriolages enregistrés a été multiplié par 3 pendant la période. Les infractions liées aux stupéfiants connaissent des évolutions différentes en 2023: hausse limitée des mis en cause pour usage de stupéfiants (+4 %) et stabilité du nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants (0 %).

Enfin, trois indicateurs de la délinquance enregistrée sont confirmés à la baisse en 2023, les vols d'accessoires sur véhicules (-9 %), les vols violents sans arme (-9 %) et les vols sans violence contre les personnes (-3 %).

Comme lors des éditions précédentes, le bilan annuel fournit des éléments complémentaires sur la caractérisation (l'âge, le sexe et la nationalité sont à ce stade les seules données disponibles) aussi bien des victimes déclarées que des mis en cause.

Dans l'atlas, le SSMSI suit ces mêmes indicateurs entre 2016 et 2023 sur chacun des territoires de la République française: la France métropolitaine, tous les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer. Avec ce nouvel outil, le service rénove et enrichit la mise à disposition de données départementales et régionales et en facilite les comparaisons dans le temps et dans l'espace.

Enfin, le bilan statistique annuel propose deux éclairages spécifiques en 2023 :

- le premier porte chaque année sur les délais de dépôts de plainte pour différents crimes et délits. En particulier, pour les violences sexuelles, le délai médian de dépôt de plainte (délai au bout duquel 50 % des victimes ont porté plainte ou ont été enregistrées par la police et la gendarmerie) s'est allongé, de 2 mois en 2016 à 6 mois en 2023 : la proportion des violences sexuelles commises plus de 5 ans avant le dépôt de plainte a nettement augmenté entre 2016 et 2021 (passant de 9 % à 17 %); elle est restée stable depuis. En 2023, à l'inverse de 2022, les violences sexuelles enregistrées s'accroissent davantage pour celles avec des délais de dépôt de plainte de plus d'un an que pour celles avec des délais de moins de 3 mois.

Enfin, en 2023, en matière de coups et blessures volontaires intrafamiliaux, les plaintes déposées pour des actes anciens augmentent: il faut attendre 128 jours (soit plus de 4 mois) après l'agression, pour que 75 % des victimes de coups et blessures volontaires intrafamiliaux aient déposé plainte, contre seulement 12 jours pour la même proportion chez les victimes hors cadre familial ;

- le second propose un bilan des violences urbaines de l'été 2023 intervenues à la suite du décès de Nahel M. Quatre indicateurs de la délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie entre le 27 juin et le 3 juillet 2023 ont particulièrement augmenté : les destructions et dégradations volontaires (+140 % par rapport à la même période de 2022), les cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers (multipliés par 3 par rapport à 2022), les vols de véhicules (+27 % par rapport à 2022), et les outrages et violences à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique (multipliés par 2 sur la période). Les mis en cause sont majoritairement de jeunes français et au moins 1 personne mise en cause sur 2 a commis un délit dans sa commune de résidence.

Près de 800 communes contribuent fortement à la hausse des destructions et dégradations volontaires ; les progressions des autres atteintes sont, chacune, portées principalement par 400 communes. Les violences urbaines de l'été 2023 se sont néanmoins principalement concentrées dans les grandes villes, notamment l'agglomération parisienne.

Comme chaque année, le bilan statistique Insécurité et délinquance fournit également des éléments issus des enquêtes de victimation et notamment l'enquête [Vécu et ressenti en matière de sécurité \(VRS\)](#) dont les premiers résultats ont été publiés en décembre 2023. L'atlas a lui aussi vocation à s'enrichir à l'avenir d'indicateurs issus de l'enquête de victimation VRS.

Toutes les données associées à l'atlas départemental (et notamment les bases statistiques communale, départementale et régionale de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales) et au bilan statistique annuel « Insécurité et délinquance » sont disponibles en open data sur les sites interieur.gouv.fr/Interstats et data.gouv.fr.

Les outils de datavisualisation associés à ces deux ouvrages sont également mis à jour :

- Délinquance enregistrée au niveau départemental et communal :
<https://ssmsi.shinyapps.io/donneesterritoriales/>
- Séries chronologiques sur la délinquance et l'insécurité :
<https://ssmsi.shinyapps.io/serieschronologiques/>
- Chiffres clés de la sécurité intérieure :
<https://ssmsi.shinyapps.io/ChiffresCles/>

Ces deux ouvrages annuels ont vocation à contribuer à l'analyse des politiques de sécurité intérieure et aux débats qui les entourent, en fournissant des informations objectives, régulières et transparentes.

À propos du SSMSI

Au sein du ministère de l'intérieur, le SSMSI est le service statistique en charge de la sécurité intérieure, rattaché à la fois à la police et à la gendarmerie nationales. Il compose avec l'Insee et 15 autres services statistiques ministériels le service statistique public coordonné par l'Insee.

Créé fin 2014, le SSMSI a pour mission de produire et de mettre à disposition du grand public et des services du ministère des statistiques et des analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance.

Comme les autres membres du service statistique public, il respecte un certain nombre de règles visant à maintenir la confiance dans les informations produites et diffusées, en particulier indépendance professionnelle, fiabilité, neutralité, qualité des processus, méthodologie solide, accessibilité. Son programme de travail fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Son activité est évaluée par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

Toutes les publications du SSMSI sont disponibles et téléchargeables en ligne sur son site internet <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats>

Contact presse :

ssmsi-communication@interieur.gouv.fr

[SSMSI sur internet](#)

[SSMSI sur X](#)

[SSMSI sur LinkedIn](#)

[SSMSI sur Instagram](#)